

# MOTION DÉPOSÉE AU CA DU COLLEGE SANCY-ARTENSE

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation au Conseil d'Administration du Collège Sancy-Artense, réunis le jeudi 7 février 2019, expriment leur refus de la dégradation des conditions d'étude et de travail. Ils s'opposent au chiffrage de la Dotation Horaire Globale (DHG) pour la rentrée 2019.

Notre collège, qui était reconnu comme établissement rural isolé (profil APV) avant la dernière réforme du collège, accueille en effet un grand nombre d'élèves boursiers : 30 élèves sur 115 soit 26 % dont 7 internes (soit 35 % des élèves internes). Par ailleurs, nous prenons aussi en charge 21 élèves bénéficiant d'aménagements (PAP, PPRE, PPS) soit 18,3 % de l'effectif total, et même – du fait de notre situation géographique – des élèves relevant de la SEGPA. Pour répondre aux besoins de ce public en difficultés, nous veillons jusqu'ici à rester au-dessus des « horaires planchers » en français et à dédoubler les classes chargées dans un maximum de disciplines. Nous avons aussi la volonté d'ouvrir nos élèves à une large culture d'où une présence dynamique de l'allemand en LV2 (avec un échange annuel organisé avec Hildesheim), du latin en enseignement de complément (choisi par 41 % des élèves) et la mise en place d'une chorale, conformément aux vœux du ministère.

La DHG attribuée pour la rentrée 2019 ne nous permet pas d'assurer la continuité de ces pratiques bénéfiques pour nos élèves: nous avons en effet reçu 138 heures-postes et 10 HSA pour 5 classes. Une fois réparties les 133 heures correspondant aux enseignements obligatoires et aux heures d'UNSS, il nous reste donc 15 heures d'autonomie pour assurer :

- la LV2 allemand : 7 heures 30.

- le latin : 7 heures.

- l'heure de chorale : 1 heure (qui ne devait pas être prise dans les heures d'autonomie !).

- des dédoublements sur le niveau 4<sup>ème</sup> : 7 heures 30 heures au strict minimum (une trentaine d'élèves sont attendus et la plupart des salles du collège ne sont en effet pas adaptées à un tel nombre).

Les heures attribuées ne sont donc pas suffisantes ; elles ne nous permettent pas de faire un TRMD qui réponde aux besoins spécifiques de nos élèves. Nous demandons donc, comme le prévoit la circulaire n° 2018-012 du 24-1-2018, « une dotation horaire spécifique » pour le latin et une heure pour la chorale. Nous pourrions ainsi consacrer nos heures d'autonomie aux indispensables dédoublements et à l'allemand.

D'autre part, il nous est impossible d'attribuer 10 HSA dans la mesure où la majorité des enseignants de notre établissement se trouve en sous-service... Nous demandons donc leur transformation en heures-postes.

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.